

## 2.2 - Essai sur la citoyenneté

Afin de mieux comprendre ce que peut être la citoyenneté européenne, nous allons dans un premier temps considérer les concepts de *citoyenneté*, de *politique* et de *démocratie* d'une manière générale.

Selon Paul Ricoeur (1985, 1995), la condition politique est une donnée fondamentale de notre condition humaine. La condition politique « *constitue le milieu par excellence d'accomplissement des potentialités humaines* ».

Dans l'état de nature, l'homme se différencie des autres créatures par les '*capabilités*' dont il est porteur.

*“J'aime insister sur ce thème anthropologique de l'homme capable : capable de parler, capable d'agir, capable de rassembler sa vie dans des récits, capable d'assumer les conséquences de ses actes, de se laisser les imputer à lui-même comme en étant le véritable auteur.”* (P. Ricoeur, 1995)

Or, pour se réaliser, *l'homme capable* a besoin du *politique* car *l'homme capable* ne peut se réaliser que dans le cadre des institutions.

*« Ces capacités sont certes en tant que telles dignes d'estime et de respect. Mais ce n'est que leur accomplissement qui fait de l'homme un être effectivement agissant et souffrant. Or, parmi les conditions d'effectuation de chacune des capacités citées à l'instant se rencontre à chaque fois ce qu'on peut appeler au sens large des institutions ».* (P. Ricoeur, 1995)

Ainsi, la dimension sociale est, semble-t-il, inhérente à l'existence humaine : les hommes vivent en groupes, en tribus, en Etats, quelque part. Le groupe humain est obligatoirement *situé*, c'est-à-dire ancré dans une limite territoriale ; selon la nature de l'organisation à l'intérieur de cette limite, selon la nature des relations interpersonnelles privilégiées dans le groupe, selon la manière dont les décisions sont prises, il sera ou non question de démocratie.

Le tracé des limites d'application d'un même type d'organisation ainsi que les conditions d'entrée et de sortie du territoire ainsi délimitées constituent donc un enjeu crucial. C'est ainsi que selon le territoire où il lui est donné de naître, l'individu pourra être *sujet* d'un *régime autoritaire* ou *citoyen* d'une *démocratie*.

Mais si un citoyen, pour exister, a besoin d'un lieu de citoyenneté (*Citoyen de la commune libre de Pimlico, Citoyen du Canada, Citoyen du Monde, etc.*), cette citoyenneté n'est pas un attribut naturel et invariant de sa personne et, à l'âge adulte, il pourra, s'il le souhaite, et sous certaines conditions, demander à changer d'appartenance et à être admis dans un autre ensemble politique, à l'intérieur d'une autre limite territoriale.

En devenant un *citoyen*, l'adulte reconnaît cette limite territoriale et concrétise son appartenance à un ensemble de personnes qui partage cette même caractéristique. Au niveau de l'Etat, la citoyenneté s'apparente parfois à la nationalité ; c'est un statut légal, une étiquette, qui permet d'identifier l'appartenance à l'ensemble des personnes qui partagent les mêmes droits et les mêmes devoirs, sur un même territoire. Pour certains états, nationalité et citoyenneté sont indissociables et définies par les critères purement géographiques de la loi du sol ; ailleurs, c'est une question d'ascendance et de filiation.

De surcroît, il faut remarquer que comme toute loi, celles qui définissent la nationalité et qui précisent les exigences d'adéquation entre nationalité et citoyenneté peuvent être modifiées par vote parlementaire.

Mc Laughlin exprimait en 1992 cette caractéristique de la citoyenneté :

“ *citizenship is ‘a matter for continuing debate and redefinition’* ”<sup>1</sup> (Mc Laughlin, 1992, p.236)

Tout comme la volonté des citoyens d'un pays peut être de vouloir étendre la citoyenneté à d'autres personnes, de même, la volonté des futurs citoyens d'un état potentiel ou virtuel peut contribuer à construire l'espace territorial à l'intérieur duquel ils souhaitent établir la *condition politique* qui garantira les valeurs qui leur semblent prioritaires. C'est ce qu'ont fait les *Pilgrim Fathers* émigrant vers le nouveau monde au début du 17<sup>ème</sup> siècle et écrivant leur charte politique, avant même de quitter le *Mayflower* et de poser le pied sur leur nouveau territoire.

C'est ce que nous sommes en train de faire ici, pour la construction d'une citoyenneté européenne : définir la signification attachée à l'appartenance au territoire *Europe*, territoire dont les limites ne sont pas encore tracées de manière définitive, dont les règles de fonctionnement ne sont pas encore bien claires, dont les valeurs fondatrices ne sont peut-être pas encore très nettement formulées...

Les questions d'appartenance se posent également lorsque de nouveaux Etats sollicitent leur entrée dans l'Union européenne et obligent à considérer de près le tracé de la *limite*, de la *ligne de partage* qui détermine les territoires à l'intérieur desquels les habitants seront des *citoyens européens*. Ces questions ne sont pas neutres, car au-delà des limites, c'est la question de la signification de l'Europe qui est posée.

« *Par condition politique, j'entends non seulement le simple fait de vivre sous les lois d'un état, mais la signification attachée à ce fait,....* » (P. Ricoeur, 1995)

La signification attachée à l'appartenance à un espace européen, le sens de la citoyenneté européenne sont en effet le reflet des *valeurs* considérées comme fondatrices de l'organisation politique en train de se constituer ; ces valeurs peuvent varier d'un Etat à un autre et les attributs de la citoyenneté européenne ne sont pas figés de manière immuable, mais peuvent – et doivent – devenir objet de *débat* parmi les citoyens.

Paul Ricoeur parle des '*biens communs*', lieux de convergence et d'entrecroisement.

« *Un minimum de consensus est nécessaire pour qu'une cité existe. Si nous pouvons vivre ensemble malgré tout, c'est que nos traditions multiples ne peuvent éviter de s'entrecroiser en des points qui deviennent des lieux communs. Il faut se rendre attentif à ces points d'entrecroisement, provoquer des lieux de rencontre, car les traditions de pensée ne sont pas uniquement conflictuelles. Elles créent aussi des biens communs.*” (Paul Ricoeur, 1995)

De plus, bien évidemment, ces *biens communs* comme le respect d'autrui, l'écoute, la solidarité, par exemple, auront, le cas échéant, des racines philosophiques ou religieuses différentes, et il est bon que chacun reconnaisse que l'on peut partager des valeurs communes sans avoir nécessairement les mêmes convictions religieuses ou philosophiques. Un questionnement des valeurs partagées sera donc une étape nécessaire pour la reconnaissance des *points d'intersections* ; ainsi que pour la prise en compte de la qualité de l'identité individuelle à travers l'authenticité des convictions et l'honnêteté du langage.

« *...les points d'entrecroisement ne restent eux-mêmes des carrefours vifs que si chacun apporte ses convictions, mais aussi les sources à partir desquelles il les alimente. Par exemple, des thèmes comme le respect, la tolérance, les droits de l'homme peuvent être pensés à partir de sources philosophiques différentes...* » (P. Ricoeur, 1995)

---

<sup>1</sup> « Au centre de cette définition maximaliste est le fait que la citoyenneté est un objet de débat et de redéfinition continuel. » (ma traduction)

Ainsi, pour que la construction de l'Europe dépasse le stade d'un marché commun économique et entre dans le domaine du politique, est-il nécessaire de débattre de ce qui peut constituer les *biens communs* d'une citoyenneté européenne :

- \* quelle culture minimale commune ?
- \* quelles valeurs fondatrices ?
- \* quelles procédures de fonctionnement ?

Deux conceptions de la citoyenneté peuvent être opposées : une conception *exclusive* et une conception *inclusive*.

Une conception *exclusive* de la citoyenneté exigerait pour l'ensemble des citoyens de partager un *maximum* de traits, non seulement culturels et linguistiques, mais encore – et surtout – ethniques et religieux. Or il n'est pas besoin de regarder très loin pour s'apercevoir qu'un Etat construit sur une conception exclusive de la citoyenneté engendre haine et violence ; génocide, même, si cela apparaît nécessaire aux yeux de certains, pour préserver l'homogénéité des populations à l'intérieur des limites territoriales....

Au contraire, une conception *inclusive* de la citoyenneté repose sur le constat que l'accord sur les procédures d'action constitue la base commune minimum sur laquelle tous les membres d'une communauté considérée peuvent construire un domaine politique partagé, à l'intersection de valeurs et de patrimoines culturels multiples.

*“Drawing upon the work of Noberto Bobbio, Davidson (1996) argues that a thin procedural notion of citizenship in multicultural societies works to maintain and defend cultural rights because of the limited need for shared cultural norms, practices, beliefs, values and history.”*<sup>2</sup> (Dudley, Robison & Taylor, 1999, p. 427)

## **Bibliographie**

H. ARENDT, « La Crise de l'Education » in *La Crise de la Culture*, Gallimard, Paris, collection Folio, n° 113, 1972..

A. DAVIDSON, “Citizenship, Sovereignty and the Identity of the Nation State” in P. James (Ed), *Critical Politics: from the Personal to the Global*, Melbourne, Arena Publications in association with Monash University, 1994.

A. DAVIDSON, “The Citizen who does not belong: Multiculturalism, Citizenship and Democracy” in : M. MUETZELFELDT (Ed), *Extending Democracy, Conference Proceedings*, 12-13 August 1994 (Geelong, Deakin University, Centre for Citizenship and Human Rights, 1996.

DUDLEY J., ROBINSON J. & TAYLOR A. ), “Educating for an Inclusive Democracy: critical Citizenship literacy” in *Discourse: studies in the cultural politics of education*, Vol. 20, Number 3 December 1999, 427-441, Carfax Publishing, 1999.

F. GALICHET,, *L'Education à la Citoyenneté*, Paris; Anthropos, 1998.

F. GALICHET, « L'importance de l'argumentation dans le débat », Conférence à l'IUFM d'Alsace dans le cadre du séminaire *Etre citoyen dans l'école de la république*, 20 mai 1999.

---

<sup>2</sup> « Empruntant son argumentation aux travaux de Noberto Bobbio, Davidson (1996) montre que dans les sociétés multiculturelles, la notion de citoyenneté basée sur un consensus procédural minimum suffit pour maintenir et préserver les identités culturelles en raison du besoin limité que l'on a de partager les normes culturelles, les pratiques, les croyances, les valeurs et l'histoire. » (ma traduction)

Mf. MAILHOS & J. PERES J., (2003) *Etre citoyen en Europe – Comenius ES 41063*, IUFM de Bretagne, Rennes, 2003.

T. MCLAUGHLIN, "Citizenship, diversity and Education: a Philosophical Perspective", *Journal of Moral Education*, 21, 1992, pp. 235-250.

P. RICOEUR P. (1995) Publication de *l'Entretien et du Post-scriptum* in *Les Philosophes et l'Education*, PUF, Paris, 1995, pp. 95-106.

D. SCHNAPPER, *La Communauté des Citoyens*, Gallimard, Paris, 1998.

D. SCHNAPPER, *Qu'est-ce que la Citoyenneté ?* Gallimard, collection Folio, Paris, 2000.

C. TARDIEU Claire, *Le professeur citoyen*, éditions MT, Bourg La Reine, 1999.